

**AVIS**

**DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE**

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 28-2022, adoptée le 7 février 2022, autorisé la vente de gré à gré à la Coopérative d'habitation « Notre Défi » de La Pocatière, d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot 4 093 960, celle-ci étant désormais désignée par le numéro de lot 6 510 937 en vertu d'un avis cadastral daté du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour le prix de 11 000 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ledit avis cadastral et ladite vente ont été publiés le 7 septembre 2023 respectivement sous les numéros 28 259 421 et 28 259 422.

Donné à La Pocatière ce 14 septembre 2023.

Bastien Gaudet  
Greffier